

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2012

PROGRAMMATION ET GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 244)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N° 14**présenté par
M. Eckert

ARTICLE 5

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« potentielle du produit intérieur brut »,

les mots :

« du produit intérieur brut potentiel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.